

Délégation algérienne

Mise à jour des activités de déminage au 3 juin 2015

Genève, le 25 juin 2015

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous présenter une mise à jour de la mise en œuvre de l'article 5 par mon pays, l'Algérie.

Cette mise à jour a été établie du 27 novembre 2014 au **3 juin 2015** et comporte :

- la neutralisation de **952 083** mines antipersonnel ;
- le nettoyage de **8 413,240 Ha** de terrains et la remise aux autorités locales de 52 procès-verbaux de libération des terres.

Ces activités en rapport avec l'article 5 se déroulent suivant le plan national de travail pour la période 2012/2017, figurant dans la demande de prorogation adoptée par la 11^{ème} Assemblée des Etats parties en décembre 2011.

Néanmoins et afin de pouvoir relever le défi de décontamination totale du sol algérien de la présence des mines antipersonnel, dans les délais conventionnellement fixés, l'Algérie a décidé de renforcer le dispositif existant en charge du déminage humanitaire par trois (03) détachements supplémentaires de Génie de Combat. Ces unités ont commencé à être déployées sur le terrain le 30 mai 2015.

Je vous remercie.